C I M A
CONFERENCE INTERAFRICAINE
DES MARCHES D'ASSURANCES

COMMISSION REGIONALE DE
CONTROLE DES ASSURANCES

DECISION N° 016/D/CIMA/CRCA/PDT/2019
PORTANT NOMINATION DE BRUNO OKOGO ONTSOUMA EN QUALITE D'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE LA SOCIETE ASSURANCES DU GABON (AG) BP 13 116- LIBREVILLE (REPUBLIQUE GABONAISE)

LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA), réunie en sa 96ème session ordinaire du 22 au 27 juillet 2019 à Douala (République du Cameroun),

VU le Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats Africains, notamment en ses articles 16 et 17 ;

VU la décision n° 014/D/CIMA/CRCA/PDT/2017 portant mise sous administration provisoire et suspension des organes dirigeants de la société Assurances du Gabon (AG) ;

DECIDE:

Article 1er : Monsieur **Bruno OKOGO ONTSOUMA,** cadre supérieur en assurance, est nommé Administrateur provisoire de la société Assurance du Gabon (AG).

Article 2 : L'intéressé bénéficiera d'un traitement mensuel et des avantages attachés à ses fonctions.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature.

Fait à Douala, le 27 JUIL. 2019

Pour la Commission,

Le Président

Commission Régionale de Contrôle des Assurances
Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
Le Président de la C.R.C.A
CIMA

Gnagne BEDI.

B.P. 2750 - LIBREVILLE REPUBLIQUE GABONAISE TEL. : (241) 01 72 43 18 : (241) 01 72 43 19
E-mail : cima@cima-afrique.org - Site web : www.cima-afrique.org